

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE GRANDE-VALLÉE TENUE LE 5 MAI 2025 À 18 H 35 SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE NOËL RICHARD

Sont présents les conseillers

Mesdames : Karine Fournier et Anne Minville

Messieurs : Nelson Fournier, Thierry Ratté et Bermans Minville

Tous membres dudit conseil et formant quorum.

Assiste également à la séance, madame Ghislaine Bouthillette, directrice générale et greffière-trésorière.

Il est certifié par la greffière-trésorière que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil dans les délais légaux, le tout conformément à la Loi.

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance
2. Convention de location pour le 7, rue Minville
3. Période de questions
4. Levée de la séance

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Noël Richard, maire ayant constaté qu'il y a quorum, déclare la séance ouverte à 18 h 35 et souhaite la bienvenue à tous.

**2. CONVENTION DE LOCATION POUR LE 7, RUE MINVILLE
Résolution no : 2025-123**

CONSIDÉRANT QUE conformément à la résolution numéro 2025-119 entérinée le 22 avril 2025, une convention de location doit être signée en attente de la signature de l'acte d'achat par la Municipalité pour la résidence du 7, rue Minville ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a soumis un projet d'entente et que le conseil municipal s'en juge satisfait ;

En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;

QUE le maire, monsieur Noël Richard et la directrice générale, madame Ghislaine Bouthillette soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Grande-Vallée la convention de location pour l'immeuble situé au 7, rue Minville.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'assiste à la séance.

**4. LEVÉE DE LA SÉANCE
Résolution no : 2025-124**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés ;

Il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;

QUE le conseil de la municipalité de Grande-Vallée lève la séance extraordinaire à 18 h 40

Noël Richard
Maire

Ghislaine Bouthillette
**Directrice générale et greffière-
trésorière**

Je, Noël Richard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.